

# Compte rendu du conseil municipal du jeudi 6 Juillet 2017

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M. Jacques MEUDEC, M. Christian LE FOLL et Mme Patricia NICOL excusés

## **Dissolution SIVU Centre de secours St Thégonnec Loc-Eguiner**

A l'unanimité, le conseil valide la dissolution du SIVU et accepte la répartition du résultat et l'ensemble des conséquences financières et immobilières.

Commune	Pop DGF 2016	montant
Guiclan	2538	5541.90 €
Guimiliau	1092	2384.48 €
Pleyber Christ	3296	7197.15 €
Plounéour Ménez	1437	3137.80 €
St Thegonnec Loc Eguiner	3163	6906.64 €

Les biens appartenant au SIVU (parcelles AB n°66 d'une superficie de 149 m<sup>2</sup> et parcelle AB 67 d'une superficie de 1406 m<sup>2</sup>) seront cédés à la commune de Saint Thégonnec Loc Eguiner. De plus, le loyer de l'antenne située sur le site, sera réparti chaque année au prorata de la population.

## **Site internet**

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) décide de retenir la proposition de l'entreprise Expression pour la refonte du site internet de la commune.

## **Travaux bâtiments**

**Mairie :** à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Yann MENEZ pour un montant de 1485.08 € HT pour changer les caches moineaux.

**Eglise :** à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation des travaux (réparation du moteur de tintement de la cloche n°1 et remplacement du battant de la cloche 3) pour un montant de 1564.00 € HT.

**Local jeunes :** à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la pose d'un chauffe eau et retient l'entreprise Kerjean pour un montant de 544.46 € HT

**Triskell/Mairie :** à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la mise en place de 3 compteurs calories par l'entreprise Kerjean pour un montant de 2314.08 € HT

## **Achat Matériel**

**Vaisselle en copolyester incassable pour le restaurant scolaire :** à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Comptoir de Bretagne pour un montant de 5085.45 € HT.

**Godet pour le dépoussiérage des copeaux :** le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) est favorable à l'achat du godet pour un montant de 2500.00 € HT.

**Panneau et banderole :** le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) est favorable à la réalisation de la banderole et du panneau auprès de l'entreprise Createm pour un montant de 740.00 € HT. La banderole sera installée à proximité de la voie express et comportera la mention suivante « terrain à vendre 40.00 € et locaux à louer : commerces et professions de santé » et le panneau sera installé sur le pignon du bâtiment communal 2 rue de Penzé avec la mention : « locaux commerciaux, se renseigner en mairie ».

## **Demande de subvention Association Krog Mad**

Suite à la demande de subvention du groupe Krog Mad pour financer leur participation au concours national de danse dans la catégorie « spectacle intergénérationnel » organisé par la Fédération française de danse avec l'association Bleuniadur de Saint Pol de Léon, le conseil municipal (15 pour et 4 contre) décide d'attribuer à l'association Krog Mad une subvention d'un montant de 1000.00 €.

## **Enquête publique EARL BLOCH Kerbriant**

Par arrêté préfectoral du 13 juin 2017, une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL BLOCH en vue de procéder à l'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage au lieu dit Kerbriant à GUICLAN.

L'effectif de l'élevage sera le suivant :

<b>Avant (dossier de 2012)</b>	<b>Après</b>
160 truies	220 truies
804 porcs à l'engraissement	996 porcs à l'engraissement
500 porcelets	1200 porcelets

Le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) donne un avis favorable au projet.

## **Maintien des TAP pour l'année scolaire 2017-2018**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les TAP dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2017-2018.

